



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Court séjour - Visite familiale, privée ou amicale (moins de 90 jours)

Vous allez en France pour une visite familiale, privée ou amicale et vous ne séjournerez pas plus de 90 jours. Vous devrez fournir une lettre d'invitation expliquant le motif de votre séjour en France. Concernant le logement, vous devrez fournir une réservation d'hôtel, ou une Attestation d'Accueil qui peut être obtenue par la personne à qui vous rendez visite en France, à la Mairie.

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa Schengen court séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.</p> <p>Important:</p> <p>1. Langue: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.</p> <p>2. Signature: Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur. La signature d'un représentant n'est pas valide.</p> <p>1) La signature doit être identique à la signature figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration.</p> <p>2) Formulaire Schengen: Veuillez signer dans le champ No. 37 ainsi que le dernier champ du formulaire.</p> <p>3) Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: Le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.</p> <p>Merci d'indiquer également "père"/"mère"/"tuteur légal" à côté de la signature. Nous suggérons que les deux parents signent sur le formulaire Schengen et la lettre de procuration, dans la mesure du possible.</p>	Y		
Uniquement requis pour les personnes qui demandent un visa pour les DROM-CTOM	<p>Questionnaire complémentaire à une demande de visa Schengen</p> <p>Notes :</p> <p>1. Modèle de formulaire : Questionnaire complémentaire à une demande de visa Schengen</p> <p>2. Langues: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.</p> <p>3. Signature:</p> <p>1) Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur de 18 ans ou plus. La signature doit être identique à celle figurant sur le passeport du</p>	Y		



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	<p>demandeur et sur la lettre de procuration. La signature d'un représentant n'est pas valide.</p> <p>2) Veuillez signer dans le dernier champ du formulaire.</p> <p>3) Pour le demandeur mineur (âgé de moins de 18 ans à la date du dépôt de la demande):</p> <p>Le formulaire doit être signé par un parent ou un gardien légal, avec une mention "père"/ "mère"/ "tuteur légal" à côté de la signature. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur .</p>			
Uniquement pour les ressortissants non-Chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	Réservation d'avion aller-retour de Chine		Y	
Obligatoire si salarié ou profession indépendante	<p>Lettre de l'employeur</p> <p>Lettre de l'employeur en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, le nom et la fonction du signataire, le nom du demandeur, sa fonction, son salaire et son ancienneté dans l'entreprise, confirmation de la position après le retour, le motif de la visite, les conditions de prise en charge et l'autorisation d'absence.</p> <p>La traduction est obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.</p>	Y		Y
Obligatoire si salarié ou profession indépendante	<p>Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction</p> <p>Non requis pour les personnes travaillant en freelance.</p>	Y		
Pour les étudiants ou sans emploi applications, si vous êtes marié(e), veuillez fournir ce document.	<p>Lettre de l'employeur du conjoint</p> <p>Lettre de l'employeur de votre conjoint(e) sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, -le nom et la fonction du signataire, -le nom de votre conjoint(e), sa fonction, son salaire, son ancienneté dans l'entreprise. <p>La traduction est obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.</p>	Y		Y
Pour les étudiants ou sans emploi applications, si vous êtes marié(e), veuillez fournir ce document.	Acte notarié de mariage (en français ou anglais) légalisé par le MOFA	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

Obligatoire si retraité(e)	Carte ou certificat de retraite	Y	Y	
Obligatoire si étudiant	Certificat d'études ou diplôme Doit être émis par l'établissement scolaire et préciser la classe/le niveau et la durée du congé accordé. Doit contenir l'adresse, les coordonnées et le tampon officiel de l'établissement, ainsi que le nom, le titre et la signature du responsable de l'établissement.	Y	Y	
	Hukou Copies de toutes les pages.		Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Certificat de l'employeur du père/ou le sponsor Obligatoire si l'enfant ne voyage pas avec son père. Lettre de l'employeur sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes: -l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, -le nom et la fonction du signataire, -le nom et la fonction du père ou du sponsor, son salaire, son lieu de travail et son ancienneté dans l'entreprise La traduction est obligatoire si le certificat n'est pas rédigé en français ou en anglais.	Y		Y
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Certificat de l'employeur de la mère/ou le sponsor Obligatoire si l'enfant ne voyage pas avec sa mère . Lettre de l'employeur sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement les informations suivantes: -l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, -le nom et la fonction du signataire, -le nom et la fonction de la mère ou du sponsor, son salaire, son lieu de travail et son ancienneté dans l'entreprise La traduction est obligatoire si le certificat n'est pas rédigé en français ou en anglais.	Y		Y
	Relevé bancaire couvrant les trois derniers mois (hors relevé de carte de crédit) Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les revenus d'un parent ou du conjoint. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y		
	Toute autre preuve de revenus réguliers (facultatif)		Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Certificat de naissance notarié OU BIEN Acte notarié établissant les liens familiaux entre les parents/ le tuteur légal et le demandeur mineur. Tous ces actes doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Étrangères chinois, par l'Ambassade de Chine ou par le Waiban, original contenant la traduction en anglais ou en français Etranger résidant en Chine : Acte notarié de certificat de naissance de l'hôpital légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction	Y	Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères chinois ou par l'Ambassade de Chine, original contenant la traduction	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>Etranger résidant en Chine : Acte notarié de délégation d'autorité parentale légalisé par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine, original contenant la traduction</p> <p>Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen.</p> <p>Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.</p>			
Obligatoire si mineur (<18 ans)	<p>Documents qui doivent être fournis si l'accompagnateur voyage avec le mineur</p> <p>Si la personne accompagnante ne présente pas de demande de visa avec le demandeur mineur (moins de 18 ans le jour de la soumission de la demande de visa); si la demande de visa de la personne accompagnante est en cours de vérification auprès de l'Ambassade ou du Consulat; ou si l'on a déjà un visa valide pour le pays de destination, il faut fournir les documents suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Photocopie du passeport de la personne désignée responsable du demandeur mineur pendant le voyage dans l'espace Schengen 2. Photocopie d'un document prouvant que l'accompagnateur peut séjourner dans l'espace Schengen avec le mineur pendant la période du voyage (ex. photocopie d'une page du passeport contenant un visa valide, copie d'un permis de résidence valide délivré par les autorités locales compétentes, etc.) 3. Photocopie du billet d'avion ou tout autre document justifiant le voyage de l'accompagnateur avec le mineur. 		Y	
	<p>Lettre d'invitation</p> <p>Lettre d'invitation de la société ou de la personne invitante en France précisant : la durée prévue du séjour, le but du séjour, la prise en charge financière ainsi que le programme détaillé. La lettre doit être signée à la main par l'invitant.</p> <p>(Pour les demandeurs du centre Pekin, Jinan et Xi'an, une traduction en anglais ou en français est obligatoire.)</p>	Y		Y
Obligatoire si étudiant	<p>Carte d'étudiant</p> <p>Non requis pour les écoliers</p>	Y	Y	
	<p>Acte notarié de filiation avec l'invitant visé par le Ministère des Affaires Etrangères chinois ou par l'Ambassade de Chine, original contenant la traduction en anglais ou en français</p> <p>Document obligatoire pour les visites familiales</p>	Y	Y	
	<p>Preuve de relation amicale</p> <p>Document obligatoire les visites amicales.</p> <p>La relation peut être prouvée par des documents ou des photographies originales.</p>	Y	Y	
	<p>Garanties financières de l'invitant</p> <p>Garantie financière originale constituée par le garant</p> <p>Si le garant vit en France : une preuve de revenus réguliers au cours des 3 derniers mois (bulletins de salaires sur 3 mois, relevés bancaires sur 3</p>	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>mois ...)</p> <p>Si le garant réside en Chine mais invite le demandeur à voyager avec lui vers la France : une lettre de garantie signée, une copie du permis de résidence en Chine, une preuve de revenus réguliers (lettre de l'employeur), une preuve de résidence dans le pays de destination (taxe d'habitation, titre de propriété...) ou une attestation d'accueil</p> <p>*optionnel si les frais de voyage sont pris en charge par le demandeur</p>			
	<p>Justificatif d'hébergement</p> <p>Veillez fournir un des documents suivants correspondant aux critères ci-dessous:</p> <p>1. Attestation d'accueil originale et copie établie par la mairie de résidence de l'accueillant couvrant la période de séjour envisagée, si vous serez logé(e) par l'accueillant.</p> <p>2. Ou photocopies de votre titre de propriété ou de votre bail de location d'un logement en France.</p> <p>3. Autres cas : lettre explicative.</p>	Y	Y	
	<p>Assurance</p> <p>1. L'assurance voyage doit:</p> <p>* Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour Schengen</p> <p>* Etre valable pour la France si vous demandez un visa de long séjour</p> <p>* Etre valable pour les DROM/CTOM selon votre itinéraire</p> <p>2. L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB)</p> <p>3. L'assurance doit couvrir le premier séjour prévu dans l'espace Schengen. (Cette disposition ne dispense pas les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages ultérieurs, comme précisé dans le formulaire de demande). Merci de noter que les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>	Y	Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p>	Y	Y	



LISTE DES DOCUMENTS

	Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.			
	Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle. Important: 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents). Veuillez noter que: (1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer. (2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.	Y		
	Carte d'identité ou passeport du représentant Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.	Y	Y	